

> 2026

MÉMOIRE PRÉBUDGÉTAIRE



Les Îles-de-la-Madeleine
Municipalité

Sommaire des recommandations

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine demande au gouvernement :

- 1 Un soutien financier du gouvernement de l'ordre de 20 M\$ afin de raccorder de nouveaux puits autorisés et déjà forés, de procéder à l'acquisition et à l'installation de nouveaux équipements d'instrumentation, de mettre en place un système centralisé de gestion permettant de suivre les débits, les niveaux d'eau et la qualité de l'eau, ainsi que de réaliser les travaux de raccordement nécessaires au réseau existant.
- 2 Un soutien d'approximativement 35 M\$ pour mettre à niveau et reconstruire les infrastructures de gestion des matières résiduelles.
- 3 Deux aides financières pour renforcer la résilience des télécommunications : un engagement de 13,7 M\$ est nécessaire pour renforcer le COGIM-2, et une somme additionnelle comprise entre 39 M\$ et 42 M\$ est fondamentale pour l'installation et la mise en service d'un troisième câble, le COGIM-3.
- 4 De poursuivre son soutien aux projets de protection et d'adaptation à l'érosion et à la submersion côtières, en tenant compte de l'important exercice de planification et de priorisation réalisé, des besoins immenses et du caractère insulaire, exerçant une pression énorme sur la Municipalité et sur sa population.
- 5 Une meilleure harmonisation des politiques et programmes migratoires entre le provincial et le fédéral.
- 6 D'assurer la continuité du financement des services d'accueil et d'intégration pour les régions éloignées, afin de soutenir l'attraction et la rétention des personnes immigrantes.
- 7 D'ajuster systématiquement les barèmes d'évaluation dans les critères d'admissibilité dans les différents programmes pouvant soutenir les projets de construction de logements aux îles, particulièrement dans la catégorie du logement abordable, et en majorer systématiquement les sommes consenties afin de compenser les surcoûts de construction attribuables à l'isolement insulaire des Îles-de-la-Madeleine.

- 8 D'investir plus largement dans les programmes pouvant soutenir non seulement le développement, mais également la mise à niveau et l'adaptation des infrastructures en eau potable et usée, liées aux besoins de construction de logements.
- 9 De réduire les délais d'analyse des demandes municipales liées au FCIL afin d'accélérer les investissements en infrastructures d'eau et, par conséquent, la construction de nouveaux logements. La Municipalité demande également qu'une répartition équitable des enveloppes soit prise en compte dans l'analyse des projets considérant l'impact de l'insularité sur les coûts des travaux.
- 10 L'adoption des services de garde en communauté comme modèle pérenne et davantage d'investissements dans ce secteur.
- 11 D'accorder 10 M\$ pour la mise à niveau, la rénovation et la pérennité de la Bibliothèque Jean-Lapierre et de la Maison de la culture suivant le dépôt du projet au programme d'aide aux immobilisations du MCC en décembre 2025.
- 12 De reconnaître officiellement Arrimage comme Conseil régional de la culture des Îles-de-la-Madeleine et de lui octroyer un financement pérenne, récurrent et adéquat, à la hauteur de ses responsabilités et de son rôle stratégique.
- 13 Un soutien financier afin d'assurer l'acquisition d'un navire de relève, puisque cette infrastructure est vitale pour assurer la sécurité des transports et des marchandises aux Îles-de-la-Madeleine.
- 14 La mise en place d'une mesure permanente de soutien aux tarifs de transport aérien pour les résidents des régions éloignées et isolées, incluant les Îles-de-la-Madeleine indépendamment de l'avenir du programme PAAR.
- 15 Un soutien pérenne, tant pour l'écoquartier des Îles que pour les nombreuses solutions proposées par Hydro-Québec en matière de transition énergétique. Ce financement permettrait non seulement des réductions significatives de GES, mais positionnerait également les Îles-de-la-Madeleine comme une vitrine énergétique, où des projets innovants prennent place et inspirent le Québec continental.
- 16 Le maintien du Bureau régional de coordination gouvernementale des Îles-de-la-Madeleine, un acquis important pour le territoire, afin d'assurer la poursuite de son rôle stratégique et la continuité de ses retombées pour la région.
- 17 La création d'un véritable porte-étendard de l'insularité, au sein du gouvernement, capable de faire vivre le décret de manière active : le Secrétariat aux régions. À l'image du Secrétariat à la région métropolitaine et du Secrétariat à la Capitale-Nationale, le Secrétariat aux régions assurerait la cohérence et la coordination des ministères dans leurs programmes gouvernementaux afin de répondre aux enjeux spécifiques des territoires régionaux du Québec.

Les recommandations 1, 2, 4, 7, 8 et 11 concernent des investissements déjà prévus au Plan triennal d'immobilisation (PTI) de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, mais qui nécessitent néanmoins un appui soutenu du gouvernement.

À propos de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Archipel au cœur du golfe du Saint-Laurent, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine incarne la force des traditions maritimes, la richesse d'une identité locale unique et une résilience façonnée par l'insularité. Tout Québécois fier de sa nation rêve de faire un séjour dans cet archipel au cœur du golfe Saint-Laurent.

Le caractère insulaire des îles, reconnu par le gouvernement du Québec avec le décret 354-2016, confère à l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, par conséquent à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et à la Municipalité de Grosse-Île, un statut particulier. Éloignée et isolée du continent, la Municipalité doit composer avec un contexte unique et fragile qui est marqué de défis importants liés à ses infrastructures : un accès à l'eau potable restreint, des télécommunications précaires ainsi qu'une gestion des matières résiduelles coûteuse et complexe. Ces infrastructures sont nécessairement vulnérables aux changements climatiques, qui accentuent les enjeux existants. À cela s'ajoutent des défis socioéconomiques : pénurie de main-d'œuvre, saisonnalité de l'activité, exode des jeunes et manque de services éducatifs.

Le décret sur l'insularité vient donc souligner la nécessité et le devoir du gouvernement provincial d'adapter en conséquence les programmes provinciaux, afin de soutenir les infrastructures, les services de santé et d'éducation, les entreprises, et les résidents. Et pourtant, la prise en compte systématique du décret demeure un enjeu majeur pour la Municipalité : il doit constamment être porté par la communauté pour être appliqué. Ainsi, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine mérite une meilleure intégration de sa réalité insulaire dans l'appareil gouvernemental.

L'heure est à la résilience des Madelinots. Ce mémoire prébudgétaire vise à garantir la pérennité et la protection des Îles-de-la-Madeleine, en obtenant les investissements et les actions nécessaires du gouvernement dans divers secteurs.

Le présent mémoire se structure autour de quatre sections qui requièrent l'attention du gouvernement :

- › la modernisation des infrastructures qui souffrent des changements climatiques ;
- › le soutien à une économie et à une démographie durable ;
- › l'amélioration de l'accessibilité du territoire ;
- › la consolidation du décret et le soutien à une meilleure gouvernance.

Ces axes d'intervention sont déterminants pour assurer le bien-être des habitants et la préservation culturelle, environnementale et sociale de l'archipel.



1

**Soutenir la
modernisation des
infrastructures
essentielles à la
vitalité insulaire**

Eau potable

L'accès à l'eau potable aux Îles-de-la-Madeleine repose essentiellement sur une nappe phréatique d'eau douce. Contrairement à la majorité des Québécois vivant en territoire continental, dont l'approvisionnement en eau potable provient des eaux de surface (fleuves, rivières et lacs), les aqueducs madelinots dépendent exclusivement de cette ressource souterraine, constamment menacée par la salinisation et la surexploitation. L'approvisionnement en eau potable aux Îles-de-la-Madeleine constitue l'un des enjeux structurants les plus sensibles pour la sécurité publique, le développement économique et la résilience du territoire.

Plusieurs réseaux d'aqueduc municipaux existent sur l'archipel, mais celui de l'île de Cap-aux-Meules, la plus peuplée et celle qui regroupe la plupart des services et commerces des Îles, est le plus préoccupant. L'approvisionnement en eau sur cette île repose actuellement sur 17 puits.

Ce réseau est sans cesse mis à l'épreuve : le nombre de constructions en hausse constante sur le territoire continue à mettre de la pression sur le réseau. De plus, le réseau n'est pas à l'abri d'intempéries externes. Rappelons qu'au printemps 2025, une série d'événements a fortement éprouvé les réseaux d'eau potable de la Municipalité, faisant chuter les réservoirs à des niveaux critiques. Un drainage complet du réseau et un bris de puits lié à la pression en ont résulté. La Municipalité, en collaboration avec ses partenaires et la population, a déployé des mesures d'urgence qui ont permis de rétablir les niveaux en quelques jours. Cet épisode préoccupant, bien qu'exceptionnel, rappelle néanmoins la vulnérabilité des infrastructures.

La saison estivale est par ailleurs un moment névralgique où la demande en eau peut doubler : le réseau approvisionne alors une population saisonnière importante, supporte l'industrie du tourisme ainsi que les activités industrielles du secteur de la pêche et de la transformation des produits marins.

La vitalité de l'industrie de la pêche au cours des dernières années a entraîné une demande soutenue en eau potable. Avec l'arrivée de nouvelles activités de pêche émergentes, comme le sébaste, il est prévu que cette demande ne fasse qu'augmenter. Le système s'en trouve fragilisé par l'augmentation des pointes de consommation, en plus des épisodes de sécheresse qui sont plus fréquents en période estivale.

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine sollicite un soutien financier du gouvernement de l'ordre de 20 M\$ afin de raccorder de nouveaux puits autorisés et déjà forés, de procéder à l'acquisition et à l'installation de nouveaux équipements d'instrumentation, de mettre en place un système centralisé de gestion permettant de suivre les débits, les niveaux d'eau et la qualité de l'eau, ainsi que de réaliser les travaux de raccordement nécessaires au réseau existant.

AINSI, IL EST CLAIR QUE L'INFRASTRUCTURE ACTUELLE N'EST PAS EN MESURE DE SOUTENIR CETTE HAUSSE DE LA PRESSION SUR LE RÉSEAU : LES 17 PUIXS QUI APPROVISIONNENT LE TERRITOIRE SONT AUJOURD'HUI CONSIDÉRÉS COMME ÉTANT À LA LIMITE DE LEUR CAPACITÉ DE PRODUCTION, EN PLUS DE DÉMONTRER DES SIGNES DE DÉGRADATION IMPORTANTE. L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE AUX ÎLES EST DONC COMPROMIS.

Ces enjeux sont d'autant plus préoccupants que le territoire ne peut pas compter sur un apport externe d'eau, contrairement aux municipalités du continent. Cette situation place la Municipalité dans une position de grande vulnérabilité. Sans investissements majeurs, les Îles auront plus de difficulté à répondre à la demande en eau durant les périodes de pointe, à assurer un approvisionnement minimal en cas de bris et à garantir une protection adéquate en cas d'incendie majeur.

Afin de renforcer des infrastructures devenues particulièrement vulnérables, la Municipalité fait de l'eau potable une priorité financière depuis plusieurs années. Environ 8,5 M\$ ont déjà été consacrés à la réparation des bâtiments et des équipements liés à l'eau potable selon le PTI 2022-2023-2024, et près de 6,8 M\$ supplémentaires sont prévus pour les trois prochaines années, notamment pour le raccordement de nouveaux puits. Malgré ces investissements importants, le réseau d'eau potable des Îles-de-la-Madeleine reste à bout de souffle et nécessite désormais un soutien financier accru du gouvernement du Québec.



Gestion des matières résiduelles

La gestion des matières résiduelles demeure l'un des secteurs d'activités les plus exposés aux défis de l'insularité. Chaque année, ces dépenses accaparent une part disproportionnée du budget municipal, représentant environ 18 %¹, dont les deux tiers sont consacrés au transport et à la collecte. À titre comparatif, une municipalité comme Amos, de population semblable, n'allouait que 9,4 % de son budget de 2025 aux matières résiduelles².

La gestion des matières résiduelles constitue non seulement un exercice coûteux, mais aussi beaucoup plus ardu qu'ailleurs sur le territoire continental. Dépourvues d'incinérateur depuis 2008 et ne générant pas un volume suffisant pour justifier un traitement local, les Îles ne peuvent pas non plus réalistement implanter un lieu d'enfouissement technique (LET). Bien qu'un LET ait été approuvé il y a une vingtaine d'années dans le cadre d'un processus BAPE, des contraintes majeures, telles que le manque d'espace, la disponibilité limitée en eau, la perméabilité du sol et les risques de contamination, rendent aujourd'hui son implantation pratiquement impossible. Ainsi, très peu de solutions locales de traitement demeurent envisageables. Les Îles n'ont d'autre choix que de refroidir leurs matières résiduelles avant de les expédier vers le continent. Ce processus implique un transport complexe : traversier vers Souris, puis acheminement par semi-remorques jusqu'à Victoriaville. Le coût global du traitement atteint ainsi environ 265 \$ la tonne, soit plus du double de la moyenne observée ailleurs au Québec, et se répartissant comme suit :

- › 90 \$/t pour le pressage ;
- › 95 \$/t pour le transport ;
- › 80 \$/t pour le traitement.

La Municipalité reconnaît l'aide gouvernementale annoncée en 2020, de 4,825 M\$ sur trois ans pour soutenir le traitement des matières accumulées. Ces montants ne couvrent pas les besoins en infrastructure. De ce fait, la Municipalité demande un soutien d'approximativement 35 M\$ pour mettre à niveau et reconstruire les infrastructures de gestion des matières résiduelles.

¹ Les Îles-de-la-Madeleine. (2024). *Préparation du budget municipal 2025*. <https://www.muniles.ca/actualites/preparation-du-budget-municipal-2025/>

² Ville d'Amos. (2025). *Budget 2025 et PTI 2025-2026-2027*. <https://amos.quebec/actualites/finances/budget-regroupe-2025>

Comme si cela ne suffisait pas, les infrastructures arrivent en fin de vie utile. En service depuis maintenant plus de 30 ans, elles ne répondent plus aux normes environnementales, aux objectifs provinciaux de réduction, de récupération et de valorisation, aux besoins liés à la croissance démographique et touristique, ni aux normes de santé et sécurité au travail. Les changements climatiques ont aussi pour effet de fragiliser davantage les infrastructures : vents forts, tempêtes fréquentes et air salin accélèrent leur dégradation et compliquent leur entretien.

Une étude est en cours pour élaborer un plan d'action pour répondre à ces enjeux, mais en raison de l'état des infrastructures, un emprunt de 2 M\$ a dû être contracté pour réaliser des travaux urgents visant à maintenir la continuité des services et à « acheter du temps » dans l'attente d'un plan structurant. Hélas, les conclusions préliminaires soulèvent un besoin de reconstruction complète des infrastructures à très court terme, ce qui exigera des investissements massifs, mais offrira une solution plus adaptée que les réparations partielles actuelles.

La gestion des matières résiduelles annuelle n'est pas le seul enjeu : en parallèle, les accumulations au Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR) continuent de poser un risque économique et environnemental. Les volumes importants de résidus d'incinération, encore présents malgré la fermeture de l'incinérateur en 2008, de bois et de bardeaux d'asphalte, exigent des interventions rapides pour éviter une dégradation des conditions sur le site.

La situation actuelle de la gestion des matières résiduelles aux Îles-de-la-Madeleine ne permet plus de solutions temporaires. Une intervention structurante est requise rapidement afin d'éviter des risques environnementaux, sanitaires, opérationnels et financiers majeurs.



Communication numérique

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine accueille très positivement l'implication de l'entreprise de télécommunications Bell dans l'installation de la fibre optique sur une majorité de son territoire. L'installation et l'accès à un débit internet comparable à celui du continent constituent un levier d'envergure pour stimuler le développement économique, favoriser l'innovation et attirer des entrepreneurs dans la région, en plus d'améliorer significativement la qualité de vie des résidents.

La précarité du réseau, quant à elle, demeure : le réseau dépend toujours des câbles sous-marins COGIM-1 et COGIM-2, qui sont exposés à des risques de bris constants. Pas moins de sept bris ont été constatés au fil des dernières années. Rappelons la tempête de 2018, qui avait sectionné un des câbles et provoqué une panne majeure sur l'ensemble des îles, privant la communauté d'internet et de réseau cellulaire pendant des heures. Cette vulnérabilité s'explique notamment par le fait que les câbles ne sont pas enfouis ou suffisamment protégés.

À l'automne 2025, une analyse menée par le Réseau intégré de communications électroniques des Îles-de-la-Madeleine (RICEIM) a révélé un scénario préoccupant : des portions de câbles en suspension, une présence d'objets indésirables à proximité et des signes de dégradation de la gaine protectrice. Les résultats de l'étude en question ont été déposés au ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) comprenant un état de la situation et des scénarios pour régler les problèmes soulevés. Il est clair que des actions concrètes devront suivre pour appliquer les recommandations et renforcer l'infrastructure. Le gouvernement a déjà reconnu par le passé le caractère déterminant du lien sous-marin de la fibre optique en allouant 10 M\$ au RICEIM, notamment pour la réalisation d'étude et de l'entretien des infrastructures.

Les Îles-de-la-Madeleine demandent au gouvernement de leur apporter deux soutiens concrets pour renforcer la résilience de leurs télécommunications. D'une part, un engagement de 13,7 M\$ est nécessaire pour renforcer le COGIM-2, et, d'autre part, une somme additionnelle comprise entre 39 M\$ et 42 M\$ est fondamentale pour l'installation et la mise en service d'un troisième câble, le COGIM-3.

Érosion et submersion côtières

Par sa localisation dans le golfe du Saint-Laurent et la nature de ses côtes, composées de falaises de grès relativement friables et de côtes basses sablonneuses, l'archipel des Îles-de-la-Madeleine est l'une des régions côtières du Québec maritime les plus exposées à l'érosion et à la submersion côtières. Ces deux aléas climatiques exercent une pression grandissante sur le territoire.

En 2014, le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'Université du Québec à Rimouski estimait que 88 % des côtes présentaient des signes d'érosion et 70 % subissaient des épisodes de submersion ³. Puisque le territoire s'enfonce depuis la dernière glaciation, la hausse du niveau marin relatif est plus marquée qu'ailleurs au Québec, passée de 1,3 à 2 mm/an au cours des derniers millénaires, puis s'accroissant à un rythme de plus de 4 mm/an au cours des dernières décennies ⁴. Depuis 15 ans, les Îles-de-la-Madeleine ont été frappées par de nombreux événements de tempête. Avec le réchauffement climatique, elles sont à risque de subir des événements climatiques extrêmes de façon plus fréquente et plus intense. La submersion et les reculs importants engendrent des conséquences multiples : routes fragilisées, résidences et commerces menacés, infrastructures municipales à risque, difficultés d'entretien, par exemple.

En 2022, la Municipalité s'est montrée proactive en étant la première municipalité côtière à élaborer un Cadre d'intervention en érosion et submersion côtières, lequel avait pour objectifs de cibler efficacement ses besoins et d'identifier les secteurs les plus vulnérables. Une démarche rigoureuse d'analyse multicritère lui a permis de répertorier 31 secteurs à risque, classés par ordre de vulnérabilité, excluant les routes appartenant au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), et les infrastructures relevant du Fédéral, comme les ports et l'aéroport. L'adaptation de ces zones et la réponse aux différents besoins exigent un soutien financier substantiel, évalué à 140 M\$.

88%

**des côtes présentent
des signes d'érosion**

³ Fraser, C., Bernatchez, P., Drejza, S., & Dugas, S. (2014). *Exposition des bâtiments et des routes à l'érosion côtière : Développement d'un outil de planification de l'aménagement côtier — Îles-de-la-Madeleine*. Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières (UQAR).

⁴ Barnett, R. L., Bernatchez, P., Garneau, M. & Juneau, M.-N. (2017). *Reconstructing late Holocene relative sea level changes at the Magdalen Islands (Gulf of St. Lawrence, Canada) using multi proxy analyses*. Journal of Quaternary Science.

Dans les dernières années, le gouvernement a accentué son soutien aux territoires touchés par l'érosion et la submersion côtières, notamment par la mise en place du Bureau de projets en érosion et submersion côtière afin de coordonner l'action gouvernementale, et par la mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030). Le gouvernement a également alloué 100 M\$ en provenance du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC), dont certaines sommes sont spécifiquement dédiées à l'Est du Québec, pour des mesures d'adaptation aux changements climatiques. Ces investissements sont traduits au sein de différents programmes, par exemple *accélérer la transition climatique locale* (ATCL) et le Cadre de prévention des sinistres, entre autres. Bien que la Municipalité reconnaisse les efforts du gouvernement pour limiter les effets de l'érosion et de la submersion côtières sur l'ensemble du territoire, et les investissements des dernières années, force est de constater que les fonds sont nettement insuffisants face aux besoins importants.

Alors que la réponse gouvernementale au dépôt du Cadre d'intervention, qui mettait de l'avant une demande de 140 M\$ en 2023, était que le soutien passerait par la mise en place du programme ATCL, la réalité vécue est tout autre : une subvention de près de 2 M\$ sur une programmation déposée de 10 M\$. De plus, les programmes sont peu flexibles et, même si la Municipalité souhaite privilégier la prévention, elle doit souvent intervenir dans l'urgence.

Finalement, ces programmes ne tiennent pas toujours compte du caractère insulaire du territoire. Par exemple, les taux d'aide ne sont pas adaptés aux réalités propres à l'insularité ; il est difficile de constituer des réserves de matériaux granulaires pour intervenir en cas de tempête, faute de ressources disponibles localement ; et plusieurs ouvrages de protection contre les risques naturels demeurent inadmissibles au financement.

En ce sens, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine demande au gouvernement de poursuivre son soutien aux projets de protection et d'adaptation, en tenant compte de l'important exercice de planification et de priorisation réalisé, des besoins immenses et du caractère insulaire, exerçant une pression énorme sur elle et sur sa population.



2

**Les prérequis
pour une
démographie
durable**

Contexte démographique

Entre 2011 et 2017, les Îles ont connu une baisse démographique importante, passant de 12 857 habitants ⁵ à 12 491. Cette baisse reflète la décroissance qu'avait prévue l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) dans sa perspective démographique à la suite du recensement de 2011.

C'est à partir de 2017 que le vent tourne. Les dernières années ont permis aux Îles de redresser la courbe décroissante et de s'éloigner des projections de 2011 de l'ISQ. En 2020, la population des Îles compte 12 774 habitants, un gain de 386 personnes (+3,1 %) par rapport à la projection de 12 388 habitants qu'avait faite l'Institut⁶.

Depuis 2016-2017, jusqu'à 2023-2024, selon les données de l'Observatoire de l'habitation Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine, le solde migratoire total pour les Îles est de 1 037, l'équivalent d'un village au grand complet. Cette remontée s'explique par une baisse des départs des Îles des jeunes de 15 à 24 ans et à l'arrivée aux Îles de plus de personnes âgées de 25 à 44 ans et de 45 à 64 ans, considérée comme étant une population active. En revanche, une légère baisse, comparativement aux deux dernières années, vient nuancer la population totale de 2025, établie à 12 883⁷ personnes⁸. Cette diminution s'explique par un nombre de décès plus élevé que le nombre de naissances, insuffisant pour maintenir la croissance démographique.

Ces deux phénomènes migratoires, l'un imprévu et l'autre prévu par l'ISQ, démontrent à la fois la fragilité de la situation démographique des Îles et la capacité de la communauté à l'infléchir positivement.

Dans une chronique intitulée « Prévoir l'ouragan démographique », publiée dans L'Actualité du 6 mai 2020, l'économiste Pierre Fortin prévoit, à partir de la Projection ISQ 2016, que « l'ouragan » des impacts du vieillissement frappera la population du Québec dans les années 2030⁹. Si la même Projection ISQ 2016 se réalisait aux Îles, « l'ouragan démographique » frapperait l'archipel 10 ans plus tôt que dans l'ensemble du Québec. Sur le plan démographique, c'est la prochaine décennie qui sera critique pour la population des Îles.

5 Direction de santé publique Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine. (2024). *La santé et le bien-être de la population des Îles-de-la-Madeleine*. <https://cisss-gaspesie.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2024/12/La-sante-et-le-bien-etre-de-la-population-des-iles-de-la-Madeleine.pdf>

6 Aucoin, L. (2021). *Les Îles-de-la-Madeleine 2010 – 2020 Regard croisé sur la démographie, l'économie et le social*. <https://leonardaucoin.com/>

7 Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2025). *Principaux indicateurs sur le Québec et ses régions*. <https://statistique.quebec.ca/fr/vitrine/region/11/mrc/01>

8 Fortin, P. (2020). *Prévoir l'ouragan démographique*. L'Actualité. <https://lactualite.com/lactualite-affaires/prevoir-louragan-demographique/>



Le vieillissement de la population demeure un enjeu majeur pour le territoire, comme dans le reste de la province.

Cependant, cette tendance est nettement plus marquée aux Îles. En effet, en 2025, ce sont 31,8 %⁹ des citoyens de l'archipel qui ont 65 ans et plus, comparativement à 21,7 % pour l'ensemble du Québec¹⁰.

L'âge médian de la population de l'archipel est donc plus élevé que celui de la province, soit de 54,4 ans comparativement à 43,2 ans pour l'ensemble du Québec¹¹, selon les chiffres de 2021.

EN 2041, CE NE SERAIT PAS MOINS DE 40 % DE LA POPULATION QUI AURAIT PLUS DE 65 ANS, VERSUS 26 % POUR LA PROVINCE¹² ET L'ÂGE MÉDIAN ANTICIPÉ POUR LA POPULATION DE L'ARCHIPEL SERAIT DE 61 ANS, COMPARATIVEMENT À 56 ANS POUR L'ENSEMBLE DU QUÉBEC.

9 Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2025). *Principaux indicateurs sur le Québec et ses régions*. <https://statistique.quebec.ca/fr/vitrine/region/11/mrc/01>

10 Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2025). *Principaux indicateurs sur le Québec et ses régions*. <https://statistique.quebec.ca/fr/vitrine/region>

11 Statistique Canada. 2023. (tableau). *Profil du recensement, Recensement de la population de 2021*, produit n° 98-316-X2021001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>

12 Institut de la Statistique du Québec (ISQ). (2019). *Le Québec de demain : perspectives d'évolution de la population des MRC à l'horizon 2041*. <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/le-quebec-de-demain-perspectives-devolution-de-la-population-des-mrc-a-l-horizon-2041>

Contexte du marché du travail : une main-d'œuvre vieillissante et spécialisée, et surtout non remplacée

Ce vieillissement accéléré de la population se répercute directement sur le marché du travail. Les Îles-de-la-Madeleine sont confrontées au grand défi qu'est le remplacement de la main-d'œuvre dans les emplois actuels, mais aussi de recrutement pour les nouveaux emplois qui sont créés. Une situation démographique alarmante : une population vieillissante et une faible relève démographique qui imposent une pression croissante sur la capacité du territoire à maintenir ses services essentiels et ses activités économiques.

Non seulement la population est vieillissante, mais les jeunes générations sont loin de suffire pour assurer le remplacement des gens à la retraite. En 2021, pour 100 départs à la retraite, on comptait seulement 40 personnes âgées de 20 à 29 ans susceptibles de les remplacer, alors que la moyenne québécoise est de 83. La même étude projetait un indice de 39 pour 2026, rien pour rassurer la Municipalité¹³.

Ce déséquilibre engendre une pénurie structurelle de main-d'œuvre, dont les impacts se font déjà sentir dans plusieurs secteurs, et qui représente un frein important au développement économique des entreprises. Sur le marché du travail madelinot, la plus récente analyse de la Gestion prévisionnelle de main-d'œuvre de Services Québec aux Îles-de-la-Madeleine prévoyait plus de 1500 postes vacants à combler sur un horizon de trois ans, de 2020 à 2023.

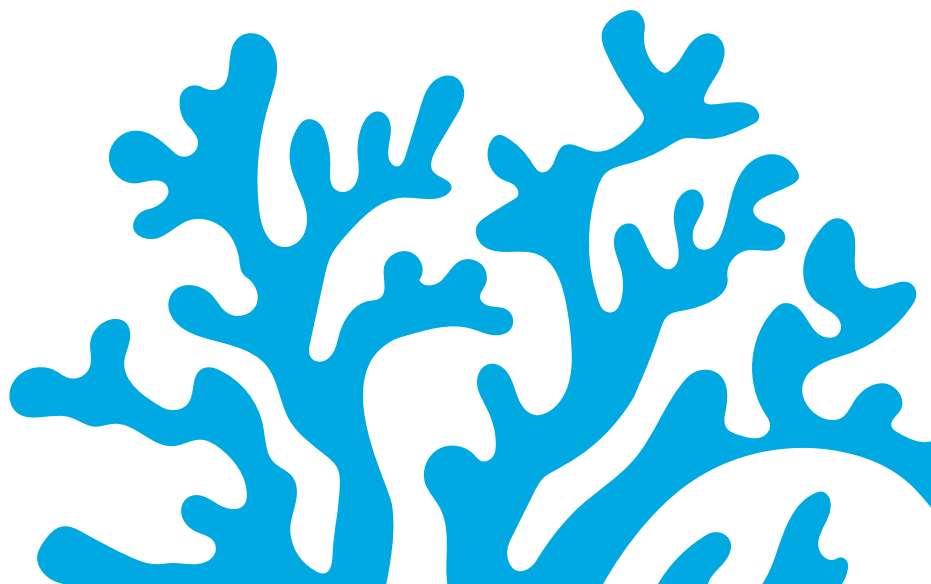
13 Aucoin, L. (2021). Les Îles-de-la-Madeleine 2010 – 2020 *Regard croisé sur la démographie, l'économie et le social*. <https://leonardaucoin.com/>

La vitalité des deux industries principales, que sont l'exploitation et la transformation des ressources halieutiques et l'industrie du tourisme, repose sur la qualité de l'environnement et la main-d'œuvre. Ces deux secteurs présentent de plus une croissance marquée.

Au cours des dernières années, outre quelques grands employeurs privés et les services publics, la structure économique des îles repose majoritairement sur de très petites et petites entreprises. Le secteur de la construction a connu une nette progression depuis 2015. Plusieurs projets d'envergure ont généré des retombées significatives dans la communauté. Bien que l'archipel témoigne d'une certaine diversification de son économie depuis plusieurs années, notamment en agroalimentaire, en technologie de l'information et des communications et en construction navale, le tissu entrepreneurial demeure tout de même limité à des créneaux spécifiques, en lien avec la pêche et le tourisme.

De plus, la saisonnalité des deux secteurs moteurs se répercute sur de nombreuses entreprises des secteurs de la restauration, de l'hôtellerie, des produits du terroir, de l'artisanat, entre autres. Selon les dernières statistiques, la hausse d'achalandage touristique est d'environ 25 % entre 2012 et 2018, car il n'existe aucune possibilité de mutualisation. Quant au secteur des pêches et de la mariculture, une augmentation de la valeur au débarquement d'environ 155 % est notée, ainsi qu'une progression du volume de débarquements d'environ 35 % pour la période de 2012 à 2018.

Le système de santé est aussi largement fragilisé par une pénurie de personnel médical. Jusqu'ici, les îles comptaient sur une main-d'œuvre indépendante pour combler les besoins, mais cette solution ne sera plus possible dès 2026. En 2023-2024, la main-d'œuvre indépendante aurait travaillé environ 132 000 heures. Selon d'anciennes prévisions du CISSS, ce chiffre aurait atteint 139 000 heures en 2024-2025, l'équivalent de 91 postes à temps plein. Or, il devient impératif, et obligatoire par la loi de recruter du personnel permanent, un exercice d'autant plus difficile, car les possibilités de mutualisation des ressources pour les institutions publiques — la main-d'œuvre permanente est limitée aux personnes vivant sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine. Face à ce défi, le CISSS des Îles avait entrepris un projet de construction de 60 logements destinés au personnel de santé, afin de soutenir l'attraction et la rétention des travailleurs permanents. Or, ce projet a été interrompu par Santé Québec en octobre 2025. Cette décision place les Îles dans une situation paradoxale : l'obligation de recruter du personnel permanent demeure, alors que les moyens concrets pour y parvenir sont suspendus.



Une solution à la pénurie de main-d'œuvre : l'immigration

Pour relever les défis liés à la pénurie de main-d'œuvre, une stratégie d'attraction a été mise en place depuis 2018. De concert avec les acteurs clés de la communauté, en harmonie avec les actions qui se font déjà sur le terrain et sur la base des orientations du projet de territoire Horizon 2025, cette Stratégie poursuit l'objectif de générer un impact structurant sur les défis liés à la démographie et la main-d'œuvre.

Attirer 100 nouveaux résidents supplémentaires par année constitue une cible qui permettrait d'inverser la tendance démographique prévue et répondre aux besoins en main-d'œuvre. Bien que l'attraction constitue toujours l'axe prioritaire, l'équipe travaille également sur l'accueil, l'intégration et l'appartenance de ces nouveaux résidents, dans l'optique de maintenir un bon taux de rétention et l'établissement durable.

Cet effort a porté ses fruits : durant cette période, la Municipalité a enregistré un solde migratoire positif total de 971 depuis 2016-2017, principalement issus de la population active âgée de 25 à 44 ans. Parmi eux, environ une centaine de personnes ont été recrutées par le biais du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et les missions de recrutement à l'international. C'est d'ailleurs sans compter les 250 travailleurs étrangers temporaires saisonniers qui viennent chaque été prêter main-forte au secteur des pêches.

La Communauté maritime a d'ailleurs remporté le prix Leadership municipal 2025 de la FQM pour sa démarche de recrutement et d'intégration d'éducatrices à la petite enfance en provenance de la Tunisie. Les Îles-de-la-Madeleine reconnaissent l'appui gouvernemental offert par le Programme d'appui aux collectivités (PAC) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), qui a financé la structure locale d'accueil et d'intégration rassemblant une vingtaine de partenaires du territoire.

Toutefois, plusieurs obstacles administratifs freinent l'établissement durable des personnes immigrantes sur l'archipel. Les travailleurs étrangers temporaires saisonniers, pourtant essentiels à l'économie locale, demeurent inadmissibles aux principaux programmes de résidence permanente en raison de la nature discontinue de leur emploi. De plus, les restrictions récentes touchant la réunification familiale et les permis de travail ouverts pour les conjoints compliquent l'enracinement des familles immigrantes en région.

Or, les Îles-de-la-Madeleine possèdent la capacité d'accueil et le besoin démographique pour intégrer ces nouveaux arrivants, qui y trouvent sécurité, qualité de vie et une communauté francophone accueillante. Pour assurer une régionalisation réussie de l'immigration, il est primordial que les critères provinciaux tiennent compte des réalités propres aux régions, et plus particulièrement aux territoires insulaires.

La baisse récente du nombre d'habitants, combinée à un vieillissement rapide de la population, met en lumière l'urgence d'agir collectivement pour préserver la vitalité du milieu. L'immigration n'est pas qu'une réponse aux besoins de main-d'œuvre : c'est un levier fondamental pour assurer le dynamisme social, économique et culturel de la communauté.

C'est tout un tissu humain qui s'est activé en ce sens : citoyens, organismes, entreprises et nouveaux arrivants. Pour soutenir et poursuivre cet élan, et pour transformer l'accueil en enracinement durable, la Municipalité recommande de renforcer concrètement la régionalisation de l'immigration, avec des objectifs clairs et connus, et surtout des actions concrètes pour y parvenir.

La Municipalité demande également une meilleure harmonisation des politiques et programmes migratoires entre le provincial et le fédéral.

En dernier lieu, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine recommande d'assurer la continuité du financement des services d'accueil et d'intégration pour les régions éloignées, afin de soutenir l'attraction et la rétention des personnes immigrantes.



Accès au logement : un enjeu structurel pour l'ensemble du territoire

Cependant, au-delà des programmes d'immigration, la rétention des nouveaux arrivants, comme celle de l'ensemble de la population, repose sur des conditions de vie adéquates. Parmi celles-ci, l'accès au logement et aux services essentiels, notamment les places en garderie, constitue un levier incontournable, tel que le souligne le cadre de vitalisation 2023 de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

L'accès au logement est sans conteste le nerf de la guerre. La pénurie qui sévit à l'échelle du Québec frappe aussi les Îles-de-la-Madeleine, où le manque de logements abordables affecte directement la qualité de vie des Madelinots et la capacité des ménages moins fortunés à se loger convenablement.

Elle handicape aussi la capacité des entreprises locales à assurer leur survie et leur développement par le recrutement d'une main-d'œuvre suffisante. Les entreprises, qu'elles soient publiques ou privées, sont directement touchées. Elles fournissent des services de base essentiels à la population, un rôle qui devient particulièrement difficile à assumer dans un contexte de rareté de logements.

En 2022, le taux d'inoccupation des immeubles comptant trois unités ou plus était de seulement 0,4 %, bien loin du seuil d'équilibre recommandé de 3 %. Historiquement, l'offre d'hébergement locatif sur le territoire a toujours été très limitée. Les ménages ont traditionnellement été propriétaires de leur résidence. La faible valeur des terrains et des maisons à certaines périodes, combinée à une économie saisonnière qui laissait du temps pour effectuer soi-même les travaux de construction et de rénovation, a permis à de nombreuses familles moins fortunées d'acquérir et d'entretenir une maison unifamiliale. En conséquence, le parc locatif est restreint et mal adapté aux besoins actuels.

Il est estimé que 24 % des ménages sont locataires, soit environ 1 300 ménages, une proportion nettement inférieure à la plupart des régions du Québec. De ce nombre, environ 40 % habitent dans des maisons unifamiliales louées. Bien que le marché soit demeuré stable jusqu'à récemment, la hausse de la valeur des maisons et la forte demande sur le marché résidentiel créent un mouvement accéléré.

Actuellement, l'offre en logement locatif sur l'archipel est limitée. Le parc de logement est homogène avec 74 % de maisons unifamiliales isolées, et ce, malgré la construction de 139 unités locatives de 2021 à 2025. En matière de logements sociaux et communautaires, le déficit a été estimé à 90 unités en 2023 et devrait atteindre 181 unités d'ici 2031. Les ménages plus vulnérables se retrouvent ainsi sur le marché locatif, à la recherche d'un loyer avec un bail à long terme. Ils peuvent se retrouver dans une situation de vulnérabilité face à un marché locatif sous pression, pouvant les contraindre à habiter un logement inabordable ou ne répondant pas à leurs besoins.

De plus, une hausse de la population vieillissante, comme souligné ci-haut, survient alors que l'offre de logements pour aînés demeure limitée : seulement 627 unités, incluant les résidences privées pour personnes âgées et le parc de l'OMH¹⁴. Souvent propriétaires, les ménages de 75 ans et plus se voient généralement contraints de déménager, entre autres pour des raisons de santé ou d'entretien de la maison. Ils doivent souvent réduire la taille de leur logement et emménager dans un produit résidentiel adapté à leurs besoins, parfois avec services. Les revenus de ces ménages sont toutefois faibles, bien que plusieurs puissent capitaliser sur la vente de leur propriété. Il importe de mentionner que dans la région Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine, en 2020, près de 60 % des ménages de 75 à 84 ans bénéficiaient d'un supplément de revenu garanti, offert aux prestataires à faible revenu.

Parallèlement, entre 2019 et 2025, le prix médian des maisons aux Îles-de-la-Madeleine a augmenté de 110 %, ce qui accentue considérablement la pression sur l'accessibilité à des logements abordables. Une projection additionnelle établit à 114 unités les besoins en logements abordables d'ici 2035, portant le total en logements sociaux et abordables à 385 logements¹⁵.

Pour répondre à cette demande, la Municipalité doit se donner les moyens de ses ambitions. En effet, une offre plus large de logements sociaux et abordables reste une priorité de la Municipalité. D'ici 2035, les Îles-de-la-Madeleine se sont fixé une cible maximale de 1 600 nouvelles unités de logement, dont 400 unités locatives et 1 200 propriétés privées. Cette cible correspond à une moyenne annuelle de 160 nouvelles unités, dont 40 locatives, afin d'atteindre un taux d'occupation d'équilibre de 3 %.

Le caractère insulaire de la municipalité fait en sorte qu'elle fait face à des coûts élevés et à une logistique complexe pour le transport des matériaux, ce qui a un impact majeur sur le coût de construction des logements. De plus, la non-disponibilité de certains métiers dans un périmètre raisonnable, comme les plâtriers, démontre la nécessité de faire venir de l'extérieur de l'archipel ce type de travailleurs pour les projets d'envergure, ce qui crée une pression sur les coûts et les délais de livraison des projets de logements.

À cela s'ajoute la difficulté de regrouper et de mutualiser les projets, en raison du faible nombre de constructions réalisées sur le territoire. Selon le CERMIM, les coûts de construction et de rénovation seraient 25 % plus élevés qu'en Gaspésie, et 40 % plus élevés qu'à Montréal¹⁶.

Pour faire suite à des représentations de la Communauté maritime, la Société d'habitation du Québec a reconnu les surcoûts relatifs à la localisation des projets dans son programme d'habitation abordable Québec. Le facteur de pondération pour les Îles-de-la-Madeleine est de 1,60.

14 JFLV Consultants. (2023). *Avis technique sur les besoins en logements aux Îles-de-la-Madeleine*. <https://www.muniles.ca/wp-content/uploads/2024/03/Avis-technique-Besoins-logements-JFV.pdf>

15 JFLV Consultants. (2023). *Avis technique sur les besoins en logements aux Îles-de-la-Madeleine*. <https://www.muniles.ca/wp-content/uploads/2024/03/Avis-technique-Besoins-logements-JFV.pdf>

16 Richard, C. (2015). *Synthèse de l'étude préliminaire sur le phénomène des surcoûts liés à l'éloignement et à l'insularité en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine*. Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM).

La maison des aînés des Îles-de-la-Madeleine reflète bien cette réalité : son coût par place atteint environ 1,6 million de dollars, soit bien au-delà des projets comparables. À titre d'exemple, la maison des aînés de Havre-Saint-Pierre, sur la Côte-Nord, aussi une région éloignée, se situait récemment autour de 1,18 million de dollars par chambre¹⁷.

Ainsi, pour stimuler l'investissement, la Communauté maritime des Îles a initié, avec les moyens dont elle dispose, une série d'interventions :

- › Réalisation d'une enquête sur le logement locatif ;
- › Mise en place de mesures incitatives à la création de logements ;
 - › Programme d'aide à l'hébergement des travailleurs
 - › Appel à projets thématique du cadre de vitalisation
 - › Crédit de taxes foncières et de services
- › Adoption d'un règlement limitant les résidences de tourisme.

Toutefois, le constat aujourd'hui est que la construction de nouveaux logements passe par des investissements majeurs dans les infrastructures municipales. Les services techniques et les experts de la Municipalité évaluent à environ 15 M\$ les investissements nécessaires dans les infrastructures d'eau potable afin de garantir une desserte adéquate et de maintenir la qualité du service pour l'ensemble de la population.

Considérant le contexte dans lequel s'ancre la pénurie de logements sur le territoire, et que l'accès au logement est une composante clé dans l'attraction de main-d'œuvre, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine demande au gouvernement d'ajuster systématiquement les barèmes d'évaluation dans les critères d'admissibilité dans les différents programmes pouvant soutenir les projets de construction de logements aux îles, particulièrement dans la catégorie du logement abordable, et en majorer systématiquement les sommes consenties afin de compenser les surcoûts de construction attribuables à l'isolement insulaire des Îles-de-la-Madeleine.

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine recommande au gouvernement d'investir plus largement dans les programmes pouvant soutenir non seulement le développement, mais également la mise à niveau et l'adaptation des infrastructures en eau potable et usée, liées aux besoins de construction de logements.

Finalement, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine implore le Gouvernement de réduire les délais d'analyse des demandes municipales liées au FCIL afin d'accélérer les investissements en infrastructures d'eau et, par conséquent, la construction de nouveaux logements. La Municipalité demande également qu'une répartition équitable des enveloppes soit prise en compte dans l'analyse des projets considérant l'impact de l'insularité sur les coûts des travaux.

¹⁷ Sioui, M-M. (2025). *Plus d'un million de dollars la chambre en maison des aînés*. Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/actualites/sante/873472/plus-million-dollars-chambre-maison-aines>

Éducation et petite enfance

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine fait face à un manque important d'éducatrices et d'éducateurs en CPE. Plusieurs personnes quittent le réseau après un certain temps pour se diriger vers les services du CISSS, où les conditions de travail sont plus stables et avantageuses. Cette situation crée une pénurie qui limite l'ouverture de nouveaux groupes en service de garde, freine l'attraction de nouveaux résidents et accentue les difficultés vécues par les familles du territoire. Selon **ZeroPlace.ca**, il manquerait environ 133 places en services de garde sur l'archipel.

Si la Municipalité accueille favorablement la prime de disparité régionale prévue dans l'entente de principe de la CSN, signée à l'été 2025, qui ajoute 4,67 \$ l'heure au salaire des éducatrices en CPE, elle rappelle toutefois que des incitatifs supplémentaires demeurent essentiels pour attirer ou former davantage d'éducatrices et permettre la création de nouvelles places accessibles à l'ensemble de la population. Cette augmentation rend le secteur plus attrayant, mais des efforts importants restent nécessaires afin d'assurer, sur le territoire, une main-d'œuvre en CPE stable et dûment traitée, de manière à ce que les enfants aient accès à des services de garde de qualité et que les éducatrices bénéficient des conditions nécessaires à leur bien-être.

Les services de garde en communauté représentent une solution pertinente. Ils permettent d'augmenter le nombre de places subventionnées disponibles et d'offrir une option aux personnes souhaitant travailler en petite enfance sans devoir utiliser leur domicile comme milieu de garde. À l'heure actuelle, deux projets de services de garde en communauté sont en cours, l'un au CISSS des Îles et l'autre au sein de la Communauté maritime des Îles, tandis que deux projets supplémentaires doivent être lancés prochainement en entreprise, financés respectivement par Mines Seleine et Jean Coutu, afin de soutenir leurs travailleurs. Ce type de projet maximise les places disponibles en utilisant des ressources souvent existantes. Il permet aussi d'attirer d'éventuelles travailleuses dans le système, ce qui crée d'autant plus de places.

Les Îles-de-la-Madeleine appuient également la pérennisation des mesures prévues par le projet de loi 12, qui vise à institutionnaliser la prestation de services de garde éducatifs en communauté. Comme le projet pilote vient à échéance en 2027, son maintien est essentiel pour soutenir la création de nouveaux services de garde en communauté, faciliter la transition des responsables de milieux familiaux vers ce modèle et contribuer à l'offre de places destinées aux familles.

La Municipalité recommande ainsi l'adoption des services de garde en communauté comme modèle pérenne et demande au gouvernement d'investir davantage dans ce secteur.

Culture

Rénovation et réaménagement de la Bibliothèque Jean-Lapierre

La culture est une priorité pour la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, toutefois, aucun investissement majeur n'a été consenti aux infrastructures culturelles publiques depuis 2002, ce qui place aujourd'hui le milieu culturel dans une situation de fragilisation avancée.

La Bibliothèque Jean-Lapierre constitue la seule infrastructure culturelle entièrement publique et accessible douze mois par année sur le territoire. Elle est située dans la Maison de la culture, un bâtiment patrimonial inventorié qui se dégrade de façon importante. En plus de la succursale principale de la bibliothèque, le lieu abrite des organismes du milieu ainsi qu'une salle d'animation multifonctions, ce qui en fait un pôle culturel central pour la communauté.

Le bâtiment nécessite des investissements majeurs et urgents, notamment pour la rénovation complète des systèmes électromécaniques, la toiture et la mise aux normes en matière d'accessibilité universelle. À défaut de ces interventions, le maintien des services et même la poursuite des activités de la bibliothèque sont sérieusement compromis et le bâtiment risque de devoir fermer ses portes.

Au-delà de ces rénovations urgentes, un réaménagement complet du bâtiment et de la bibliothèque est requis. Les espaces actuels sont insuffisants tant pour les collections que pour les activités d'animation. Le nombre de livres disponibles par habitant demeure largement en deçà des seuils établis par l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ) dans le cadre de son programme BiblioQualité. En effet, le ratio est actuellement de 1,5 livre par habitant, alors que la cible de base est de 2,5. De surcroît, les locaux ne permettent plus d'accueillir adéquatement les ateliers, rencontres et activités culturelles gratuites offertes à une population de tous âges, dont la participation est en constante augmentation. La fréquentation de la bibliothèque est aussi en forte croissance depuis son ouverture, avec un nombre d'abonnés correspondant à près de 30 % de la population globale.

Dans un contexte d'isolement géographique, la bibliothèque publique et la Municipalité jouent un rôle déterminant pour garantir un accès universel, gratuit et participatif à la culture pour la communauté. Ne pouvant compter sur les infrastructures du continent, la population madelinienne dépend presque exclusivement de l'offre culturelle locale.

L'absence d'un investissement structurant compromet directement l'accès à la culture et à la littérature, particulièrement pour les jeunes familles, les enfants, les nouveaux arrivants et les personnes âgées, et freine toute capacité d'atteindre les standards de qualité attendus.

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine demande donc au gouvernement du Québec d'accorder l'investissement maximal admissible de 10 M\$ pour un immeuble à caractère patrimonial dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations (PAI), volet 2.2 — Maintien d'actifs, afin d'assurer la mise à niveau, la rénovation et la pérennité de la Bibliothèque Jean-Lapierre et de la Maison de la culture.

Ce montant tient compte des surcoûts de construction liés à l'éloignement et au contexte insulaire de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, estimés à un 60 % supplémentaire, des contingences prises en compte antérieurement par différents programmes du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Ces surcoûts ont été reconnus plusieurs fois par le gouvernement du Québec en vertu du Décret sur l'insularité, adopté en 2012, et qui stipule que chaque ministère doit moduler ou adapter ses interventions afin de tenir compte de ces enjeux et de ces contraintes structurelles.

Reconnaissance et financement d'Arrimage, Corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine

Parmi les partenaires majeurs de la Municipalité pour le développement et la concertation du milieu culturel, Arrimage occupe une place centrale.

L'organisme soutient depuis plus de 35 ans le développement, l'épanouissement et le rayonnement des arts et de la culture sur l'ensemble de l'archipel, avec des mandats comparables à ceux des conseils régionaux de la culture (CRC), sans toutefois bénéficier d'une reconnaissance formelle ou d'un financement équivalent.

Depuis sa fondation en 1990, Arrimage a été considéré comme un organisme « orphelin » par le ministère de la Culture et des Communications. Son financement, octroyé de manière ponctuelle par décret du Conseil du trésor dans le cadre du programme « *Autres interventions particulières en culture et communications* (AIPCC) », a toujours été insuffisant, instable et renégocié annuellement, limitant sa capacité d'action et de planification à long terme.

Pourtant, Arrimage assume pleinement des fonctions similaires à celles d'un conseil régional de la culture : formation continue, accompagnement et développement numérique, soutien aux artistes et aux organismes culturels, concertation du milieu, promotion et représentation sectorielle. L'organisme est également signataire d'un accord de coopération avec le Conseil des arts et des lettres du Québec, incluant un Programme de partenariat territorial et un Prix Artiste de l'année spécifique aux Îles-de-la-Madeleine.

Ce rôle ne peut, pour des raisons évidentes qui tiennent à l'éloignement géographique et au caractère insulaire de l'archipel, être joué par Culture Gaspésie, qui serait censé représenter également le milieu culturel madelinot en raison du lien administratif de la région avec la Gaspésie. Enraciné dans le milieu insulaire, Arrimage se trouve en bien meilleure position pour défendre les intérêts culturels propres au territoire, compte tenu des réalités actuelles et de ses particularités.

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine demande donc au gouvernement de reconnaître officiellement Arrimage comme Conseil régional de la culture des Îles-de-la-Madeleine et de lui octroyer un financement pérenne, récurrent et adéquat, à la hauteur de ses responsabilités et de son rôle stratégique. Cela permettra de consolider son fonctionnement et son développement, actuellement fortement menacés par un sous-financement chronique.



3

Accès au territoire et aux transports



Bateau de relève et résilience du transport maritime

Le transport de personnes et de marchandises à destination et en provenance des Îles-de-la-Madeleine repose uniquement sur l'opération de deux navires.

Le premier, le Madeleine II, assure la traversée entre Souris (Île-du-Prince-Édouard) et les Îles. Son rôle est crucial pour le déplacement des personnes — touristes, travailleurs ou patients nécessitant des soins médicaux — ainsi que pour l'exportation des produits de la mer, pilier économique des Îles.

Le second, le cargo CTMA Voyageur II, constitue la principale porte d'entrée pour l'approvisionnement. Il achemine la majorité des biens essentiels, des denrées alimentaires et des matériaux de construction, assurant la desserte maritime entre les Îles et Montréal d'avril à décembre, puis avec Matane en hiver. Ce service, financé par le gouvernement provincial, est reconnu comme essentiel par Québec.

Jusqu'en 2023, un troisième navire, le CTMA Vacancier, offrait une liaison croisière entre Montréal et les Îles. Au-delà de son attrait touristique, il constituait une bouée de sauvetage en cas de bris de l'un des deux autres navires. Depuis sa vente, aucun remplacement n'a été réalisé.

Or, l'économie et la sécurité des Îles reposent presque entièrement sur deux navires, une situation inacceptable. En cas de bris, les Îles-de-la-Madeleine n'ont pas de plan B : aucun navire de remplacement n'existe, et chacun des deux navires serait incapable de compenser la perte de l'autre, surtout en haute saison touristique où le transport de passagers atteint des sommets. Cette fragilité se manifeste déjà : la cale sèche du Madeleine II, indispensable à sa maintenance, a été reportée de 2025 à 2028 faute de navire de relève. Ce report accroît le risque de panne et confirme la dépendance critique des Madelinots à seulement deux navires. Sans solution de secours, la région demeure vulnérable.

Qui plus est, le gouvernement fédéral a annoncé en 2025 un soutien de 3,5 M\$ par année, sur trois ans, en vue de l'acquisition d'un navire de relève. À l'heure actuelle, ces montants ont fait l'objet d'un engagement, mais leur décaissement demeure conditionnel à l'acquisition d'un bateau de relève au traversier. Afin de minimiser l'impact budgétaire de l'acquisition d'un navire capable de remplacer le Madeleine II, la coopérative propose de remplacer le navire cargo Voyageur 2 par un navire cargo avec une capacité en passagers en mode traversier. Le CTMA Voyageur 2 serait tout de même conservé parmi la flotte CTMA comme navire de relève, et le nouveau navire serait alors intégré au contrat de desserte maritime liant la CTMA et la STQ.

Pour assurer la résilience des Îles, la Municipalité requiert donc le soutien financier du gouvernement du Québec afin de soutenir la CTMA dans son projet d'acquisition d'un navire de relève, puisque cette infrastructure est vitale pour la pérennité économique et la sécurité du transport des personnes et des marchandises aux Îles-de-la-Madeleine.

Réel accès au transport aérien

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine s'appuie sur l'aéroport situé à Havre-aux-Maisons pour assurer le transport des résidents, des touristes, du personnel médical et de marchandises chaque année.

Différents soutiens ont été annoncés dans les dernières années et plus récemment, le gouvernement fédéral a confirmé le financement de l'allongement de la piste de l'aéroport, une mesure importante pour résoudre des enjeux économiques et de sécurité. Cet investissement permettra de sécuriser la desserte aérienne, de faciliter l'exportation des produits de la mer et d'améliorer l'accès aux avions-ambulances, notamment en cas d'intempéries.

À ces investissements en infrastructures s'ajoutent des initiatives visant à rendre le transport aérien plus abordable. En 2022, le gouvernement provincial a mis en place le Programme d'accès aérien aux régions (PAAR), qui accorde un rabais sur les vols d'avions pour de nombreuses régions éloignées, dont 60 % sur les billets en provenance et à destination des Îles-de-la-Madeleine.

Ce programme est venu remplacer le Programme de réduction des tarifs aériens (PRTA), qui était destiné aux résidents de certaines régions éloignées, dont les Îles-de-la-Madeleine. Bien que le PAAR soit désormais accessible à l'ensemble de la population, il vient à échéance le 31 mars 2027.

Les Madelinots pourraient donc perdre des acquis importants. L'aide au transport aérien, en place depuis plusieurs années, risque de disparaître si aucune mesure de remplacement n'est mise en œuvre. Sans renouvellement du PAAR et sans retour au PRTA ou à un programme similaire, les Madelinots pourraient voir restreint leur accès à des services essentiels, comme les soins de santé, en raison des coûts exorbitants que peut engendrer un transport aérien non subventionné. Il va sans dire que cette situation inquiète la population madelinienne.

En ce sens, la Municipalité demande la mise en place d'une mesure permanente de soutien aux tarifs de transport aérien pour les résidents des régions éloignées et isolées, incluant les Îles-de-la-Madeleine. Cette mesure permettrait de pérenniser l'aide actuelle et de sécuriser l'accès au transport aérien, indépendamment de l'avenir du programme PAAR.

Dépendance aux énergies fossiles et transition énergétique

Dans un contexte insulaire et éloigné, l'approvisionnement, la production et la distribution d'énergie revêtent un caractère particulièrement central pour le développement, avec des enjeux et des défis qui leur sont propres.

Le réseau électrique des Îles-de-la-Madeleine, complètement indépendant du réseau continental, représente le plus grand réseau autonome d'Hydro-Québec, mais également, le plus polluant. En effet, l'électricité produite provient en grande partie de la centrale thermique d'Hydro-Québec, qui comporte six moteurs de 11 MW que la société exploite actuellement avec un minimum de deux et un maximum de six pour la pointe hivernale, pour un total de puissance installée de 67,2 MW.

La centrale consomme près de 40 millions de litres de carburants chaque année. Le réseau électrique des Îles-de-la-Madeleine, en consommant du mazout lourd, combustible fossile constituant une importante source d'émission de gaz à effet de serre (GES), contribue environ à 40 % des émissions directes d'Hydro-Québec.

Selon le Bilan énergétique et l'inventaire des gaz à effet de serre territorial des Îles-de-la-Madeleine pour l'année 2023, la proportion de mazout lourd, utilisée pour la production d'électricité à la centrale, représentait 51 % du bouquet énergétique total du territoire. Les émissions de GES provenant du secteur de consommation d'électricité de la centrale thermique étaient de 52 %, soit 134,5 t.eq. CO₂, soit la plus importante source d'émission de GES du territoire.

La filière éolienne est toutefois en développement sur le territoire : un premier parc éolien de deux éoliennes produisant 8 MW est en fonction depuis 2021. Le parc fournit de 12 % à 15 % des besoins annuels d'électricité du réseau, permettant une économie annuelle de sept millions de litres de carburant. Un second projet de parc éolien est actuellement en développement, qui vise l'installation de quatre éoliennes supplémentaires pour une production de 16,8 MW. Ce projet pourrait permettre une économie annuelle supplémentaire de onze millions de litres. Réunis, les deux parcs éoliens combinés pourraient fournir jusqu'à 40 % de l'électricité du réseau des Îles-de-la-Madeleine.

En 2017, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine adoptait une première stratégie énergétique territoriale (2017-2025), qui visait à réduire de 15 % les GES du territoire, à diminuer de 15 % l'approvisionnement en pétrole et à intégrer plus de 9 MW d'énergie renouvelable à la production locale. Malgré plusieurs actions réalisées, le bilan énergétique et GES des Îles-de-la-Madeleine de 2023 ne témoigne pas encore d'une réduction significative des émissions de GES et de la consommation de combustible. Une transition positive est amorcée, mais des défis importants persistent.

Plusieurs actions contribuant à la transition énergétique de l'archipel ont été réalisées ou sont en cours. Un premier système de récupération de la chaleur de la centrale thermique a été implanté, et des études se poursuivent pour le développement d'autres boucles de chaleur. S'ajoute à cela le projet d'écoquartier des Îles, mené en partenariat avec Hydro-Québec et la Municipalité, qui vise la création d'un microréseau intelligent. Chaque bâtiment y sera intégré en tant que nanoréseau, avec pour objectifs l'efficacité énergétique, la résilience et la carboneutralité.

À noter que de 2018 à 2025, de nombreuses annonces d'Hydro-Québec et du gouvernement du Québec ont évoqué un possible raccordement par câble sous-marin au réseau hydroélectrique continental, projet qui a officiellement été abandonné par Hydro-Québec en 2025, notamment en raison des coûts très importants associés au raccordement. La Société a plutôt misé sur la construction d'une nouvelle centrale thermique utilisant un combustible à faible intensité de carbone, qui serait associée à une série de mesures énergétiques. Parmi les mesures annoncées, on retrouve l'augmentation de la production éolienne, des incitatifs financiers pour l'installation de panneaux solaires, des programmes d'efficacité énergétique spécifiques à l'archipel, incluant le soutien à l'achat de thermopompes, ainsi que la poursuite du développement du microréseau au sein de l'écoquartier des Îles.

La Municipalité demande ainsi un soutien pérenne, tant pour l'écoquartier des Îles que pour les nombreuses solutions proposées par Hydro-Québec en matière de transition énergétique. Ce financement permettrait non seulement des réductions significatives de GES, mais positionnerait également les Îles-de-la-Madeleine comme une vitrine énergétique, où des projets innovants prennent place et inspirent le Québec continental.



Plusieurs actions contribuant à la transition énergétique de l'archipel ont été réalisées ou sont en cours. Un premier système de récupération de la chaleur de la centrale thermique a été implanté, et des études se poursuivent pour le développement d'autres boucles de chaleur. S'ajoute à cela le projet d'écoquartier des Îles, mené en partenariat avec Hydro-Québec et la Municipalité, qui vise la création d'un microréseau intelligent. Chaque bâtiment y sera intégré en tant que nanoréseau, avec pour objectifs l'efficacité énergétique, la résilience et la carboneutralité.

Les programmes et mesures déployés dans l'archipel doivent donc être adaptés pour tenir compte du contexte énergétique insulaire, par exemple des pointes de consommation distinctes, la pénétration de l'énergie éolienne, le climat maritime, et bien d'autres. Des initiatives stratégiques locales et d'innovations énergétiques doivent aussi être appuyées, pour que le territoire puisse avancer dans la transition énergétique. Les investissements dans les mesures énergétiques aux Îles-de-la-Madeleine sont plus efficaces et rentables qu'ailleurs sur le territoire. En effet, chaque kilowattheure économisé sur le réseau autonome des Îles contribue à réduire les coûts qui sont plus élevés qu'ailleurs au Québec ainsi qu'à diminuer de manière plus importante les émissions de GES.

La Communauté maritime a exercé un leadership avec sa Stratégie énergétique territoriale 2017-2025 et ses bilans quinquennaux énergétiques territoriaux. Cependant, elle n'a pas les leviers et les ressources pour coordonner seule toute la planification et la transition énergétique du territoire. De nombreuses actions ont été amorcées ou réalisées à ce jour, permettant de paver la voie à la transition énergétique des Îles-de-la-Madeleine, mais des efforts importants et un soutien technique et financier à la hauteur des besoins et des contraintes structurelles de l'insularité, de la part du gouvernement, sont essentiels afin de redoubler d'ardeur pour atteindre les objectifs de transition énergétique de l'archipel. Les dernières annonces d'Hydro-Québec vont dans le bon sens, mais les investissements et la mise en œuvre des mesures devront suivre les annonces et se concrétiser dans les prochaines années.





4

**Gouvernance
territoriale en
cohérence avec
l'insularité**

Maintien du BRCGI

Annoncé en 2018, le Bureau régional de coordination gouvernementale des Îles-de-la-Madeleine (BRCGI) constitue une reconnaissance officielle de la spécificité insulaire du territoire.

Sa mission est de favoriser des interventions adaptées à la réalité madelinienne, en assurant la cohérence des programmes et des actions gouvernementales destinés à la région. Le BRCGI détient une connaissance fine du contexte local et joue un rôle de premier plan dans la représentation des Îles auprès des instances provinciales.

La création de ce bureau illustre l'importance d'accorder une attention particulière aux impacts de l'insularité sur le développement régional. Pour la Municipalité, le maintien du BRCGI est une priorité, par sa contribution à aligner les politiques gouvernementales avec les besoins spécifiques des Îles.

Acquis important pour le territoire, la Municipalité demande le maintien du BRCGI afin d'assurer la poursuite de son rôle stratégique et la continuité de ses retombées pour la région.



Briser les silos et favoriser la cohérence gouvernementale

Le décret sur l'insularité a marqué un tournant dans l'histoire de l'archipel en reconnaissant officiellement le statut particulier des Îles-de-la-Madeleine. Ce décret vise à placer la région sur un pied d'égalité avec le reste du Québec, ou du moins à compenser les défis propres à l'insularité, par le biais de leur inclusion dans les programmes provinciaux.

Cependant, il serait faux de croire que ce décret a simplifié la réalité des Îles. Pour chaque projet où l'insularité a été prise en compte de manière favorable, la communauté a dû se battre pour se faire entendre. Le décret renforce la légitimité des revendications, mais ne simplifie pas pour autant les démarches. En effet, la prise en compte systématique de la réalité insulaire demeure un enjeu majeur : le décret ne suffit pas à lui seul, il doit constamment être porté par la communauté pour être appliqué. Ainsi, les Îles méritent une meilleure intégration de leur réalité insulaire dans l'appareil gouvernemental.

Un Secrétariat aux régions permettrait non seulement de représenter les enjeux régionaux dans leur ensemble, mais aussi de devenir le porte-parole de l'insularité, garantissant une meilleure intégration dans les politiques et programmes gouvernementaux. Cette structure faciliterait la mise en place d'une gouvernance territoriale respectueuse du caractère unique des Îles, avec un soutien adapté aux défis multiples soulignés dans le présent mémoire.

Pour y parvenir, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine juge essentiel d'identifier un véritable porte-étendard de l'insularité, capable de faire vivre le décret de manière active. C'est pourquoi elle soutient la création d'un Secrétariat aux régions, à l'image du Secrétariat à la région métropolitaine (SRM) et du Secrétariat à la Capitale-Nationale (SCN). Ces deux structures assurent la cohérence et la coordination des ministères dans leurs programmes gouvernementaux afin de répondre aux enjeux spécifiques de leurs territoires.



Conclusion

L'insularité des Îles-de-la-Madeleine constitue à la fois la plus grande force de l'archipel et la source de défis que peu de territoires au Québec doivent affronter simultanément. Infrastructures à moderniser, économie fragilisée par le vieillissement et la pénurie de main-d'œuvre, vulnérabilité climatique croissante, accessibilité limitée, représentation politique insuffisante : les constats sont posés depuis longtemps. Ce qui fait défaut aujourd'hui, ce ne sont pas les diagnostics, mais les gestes concrets pour y répondre.

Les Madelinots ne peuvent plus porter seuls le poids de ces enjeux. Le gouvernement du Québec a reconnu par décret la réalité particulière de ce territoire insulaire. Il est maintenant essentiel que cette reconnaissance se traduise en actions, par une adaptation réelle des programmes provinciaux et des mécanismes de soutien aux besoins spécifiques de l'archipel.

Le prochain budget doit refléter cette volonté. Les Îles-de-la-Madeleine ne réclament pas un traitement d'exception, mais un traitement équitable, à la mesure de la réalité du territoire.



Les Îles-de-la-Madeleine
Municipalité